

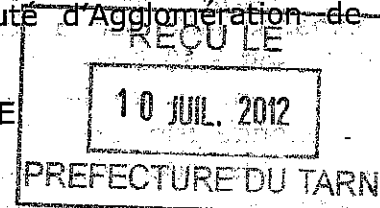
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 3 JUILLET 2012 À 18 HEURES 30

N° 2 - 116 / 2012 : ZAC ECO²RIEUMAS - ACCORDS AMIALES AVEC LES FAMILLES
 VERGNES ET GIORGI

L'An Deux Mille Douze, le 3 juillet 2012

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 3 juillet 2012 à 18 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE
 Secrétaire : monsieur Claude JULIEN



Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Christine DEVOISINS, Jean-Michel BOUAT, Monique HUBERT, Geneviève PARMENTIER, Stephen JACKSON, Michel FOURNIALS, Pierre DOAT, Sarah LAURENS, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, Claude JULIEN, Félix TORRÈS, Thierry ASTOULS, Anne-Marie ROSÉ, Thierry DUFOUR, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Robert BOUDES, Viviane COMBES, Michel DELPOUX, Serge NEAU, Jean-Philippe ROQUES.

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Michel FRANQUES, Christelle GUILLAUMOT, Daniel GAUDEFROY, Jean ESQUERRE, Alain LONG, Jean-Charles BALARDY, Thierry MALLÉ,

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Pascal LAMESLE, Marie-Claude DURAND, Robert PAGGI, Claude COSTES, David KOWALCZYK, Eliane CARLES, Jean MAURIÈS.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Olivier BRAULT, Patrick GARNIER, Michèle BARRAU-SARTRES, Louis BARRET, Naïma MARENGO, Dominique BILLET, Paul JUAREZ, William NION, Gérard POUJADE, Bruno LADOUCETTE, Philippe HEIM, Michel TRÉBOSC.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Françoise LARROQUE, Laurence PUJOL, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Bernard GILABERT, Marie-France DE TRUCHIS, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBARÈDE, Françoise LESCURE, Jean-Marie COUDERC, Gérard FABRE, Jean-Michel DOUREL, Alain GRIMAL, Michel ANDRAL, Francine ALARY, Noël RAMON, Anne ROUMEGAS-PORCHE, Benoît DELERIS, Jean-Charles BORGOMANO, Monique MILHAU, Blandine THUEL, Marc DE GUALY, Dominique BALOUP, Emmanuelle VIEILLEDENT.

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 41

Votants (titulaires, suppléants votants) : 34

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 3 JUILLET 2012

N° 2 – 116 / 2012 : ZAC ECO²RIEUMAS – ACCORDS AMIABLES AVEC LES FAMILLES VERGNES ET GIORGI

Pilote : Développement Économique, Enseignement Supérieur et Recherche

Monsieur Rober GAUTHIER, Rapporteur,

Lors du dernier conseil communautaire vous avez approuvé le projet de convention de prise de possession par anticipation des parcelles ZL 22 en partie, ZL 25 et ZL 114 en partie pour une surface de 144 169 m² environ appartenant à la famille GIORGI/VERGNES.

Dans cette convention les bases d'un accord amiables avaient été énoncées à savoir :

- Le prix du foncier sera celui déterminé par le service des domaines suite à la demande faite par la communauté d'agglomération de l'Albigeois en date du 19 janvier 2012 soit 6,50 €/m²,
- L'indemnité de réemploi sera celle déterminée par le service des domaines, (10% de l'indemnité principale),
- Des indemnités accessoires seront dues à l'exploitant et au fermier au titre de la perte d'exploitation, de la perte de fumure et de la perte de DPU PAC telles qu'elles ont été indiquées dans la notification officielle du 13 février 2012.
- Cet accord amiable sera régularisé par acte notarié à recevoir par Me PICCINATO PETUREAU notaire des propriétaires, dès que l'arrêté de déclaration d'utilité publique sera notifié et au plus tard le 31 décembre 2012.

Autres clauses :

- Il est procédé à la modification de la bande de recul de la parcelle ZL22 comme indiqué sur le plan ci annexé soit environ 3 000 m². Cette bande sera maintenue en espace vert et n'est pas incluse dans la surface acquise par la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.
- Les bandes de recul à vocation d'espaces verts (autre que la surface complémentaire de 3 000 m² de la parcelle ZL 22) seront propriété de la communauté d'agglomération de l'Albigeois et laissées en jouissance gratuite aux propriétaires actuels et leurs ayants droits à titre gratuit leur vie durant. En contrepartie ceux-ci s'engagent à les entretenir.
- La perte du puits sera compensée soit par la création d'un autre puits soit par l'autorisation de puisage s'il est maintenu sur la parcelle.
- Le raccordement des eaux usées des habitations sera réalisé en même temps que l'aménagement de la phase 2 de la ZAC aux frais de la communauté,
- Il sera étudié avec la Mairie de Marssac le déclassement et la cession du chemin rural existant donnant accès aux habitations existantes.

Nous avons demandé à madame la Préfète du Tarn, de se prononcer sur la déclaration d'utilité publique de cette opération.

Dès que le géomètre aura finalisé le bornage des nouvelles limites des parcelles, l'ordonnance d'expropriation pourra être prise par le juge et nous pourrons formaliser le pacte d'adhésion à cette ordonnance.

Le montant des indemnités de dépossession s'élève à :

Pour Mme VERGNES Renée – Nu propriétaire :

- Total indemnités de dépossession : 477 637 €

- Pour Mmes VERGNES Renée, M. GIORGI Ettore et Mme VERGNES Marie Louise (Indivision, nu propriétaires et usufruitier) :
Total indemnités de dépossession : 561 480 €
- Pour M. GIORGI Jacques fermier de 6,7 ha (perte de fumure, exploitation et DPU PAC) :
Total indemnités de dépossession : 31 720 €

C'est pourquoi, je vous propose de :

- D'approuver les accords amiables passés avec la famille GIORGI/VERGNES pour l'expropriation des parcelles ZL 22 en partie, ZL 25 et ZL 114 en partie pour une surface de 144 169 m² environ sur les bases énoncées ci-dessus,
- De confier la rédaction du pacte d'adhésion à Me PICCINATO PETUREAU notaire des propriétaires, dès que l'arrêté de déclaration d'utilité publique sera notifié et au plus tard le 31 décembre 2012,
- D'autoriser le vice-président délégué au développement économique à signer ces conventions ainsi que tout acte afférent à cette opération.

Le Conseil de Communauté Agglomération de l'Albigeois

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'expropriation,

VU les avis favorables des bureaux communautaires du 27 mars 2012 et du 26 juin 2012,

Vu la délibération du conseil communautaire du 10 avril 2012

CONSIDERANT l'intérêt pour le développement économique de la communauté d'agglomération de l'Albigeois de l'aménagement de la ZAC « ECO²RIEUMAS » afin de pouvoir répondre aux attentes des entreprises locales et régionales,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les accords amiables passés avec la famille GIORGI/VERGNES pour l'expropriation des parcelles ZL 22 en partie, ZL 25 et ZL 114 en partie pour une surface de 144 169 m² environ sur les bases énoncées ci-dessus.

CONFIE la rédaction du pacte d'adhésion à Me PICCINATO PETUREAU notaire des propriétaires, dès que l'arrêté de déclaration d'utilité publique sera notifié et au plus tard le 31 décembre 2012.

VERSE les indemnités décrites ci-dessus aux expropriés,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe ZAC ECO²RIEUMAS.

AUTORISE Monsieur le vice-président délégué au développement économique à procéder à la signature de ces conventions ainsi que de tout acte y afférent et à accomplir toutes les formalités nécessaires pour cette opération.

Pour extrait conforme,
Fait le 3 juillet 2012

de
Le Président de l'ALBIGEOIS

Philippe BONNECARRÈRE

